

Manuel de commercialisation de l'opération RIAD ERRACHIDIA TR 3

IDENTIFICATION DU PROGRAMME

DENOMINATION DU PROGRAMME

RIAD ERRACHIDIA TR 3

TYPE DE PROGRAMMES

LOTISSEMENT

PROPRE

PROPRE

EN PARTENARIAT

NON

Handwritten signature or initials

LOCALISATION

REGION ECONOMIQUE

DARAA TAFILALET

PREFECTURE OU PROVINCE

ERRACHIDIA

COMMUNE

ERRACHIDIA

VILLE

ERRACHIDIA

DATES D'EXECUTION DU PROGRAMME

TRANCHE 1

TRANCHE 2

TRANCHE 3

TRANCHE 4

DATE DE LANCEMENT DES TRAVAUX

**SEPTEMBRE
2017**

DATE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Fin 2019

DATE DE MISE EN COMMERCIALISATION

**OCTOBRE
2017**

DATE DE LIVRAISON

**MARS
2020**

DATE DE REMISE DES CONTRATS

**Juillet
2020**

LE COUT DU PROGRAMME

	COUT DU M ²	COUT TOTAL	DATE
COUT INITIAL	900DH	85MAD	SEPTEMBRE 2017
PREMIERE ACTUALISATION			
SECONDE ACTUALISATION			

OBJECTIFS DU PROGRAMME

LES OBJECTIFS SOCIAUX

- ✓ Répondre aux besoins des clients en lots d'habitat de différents types pour l'auto construction, notamment en lots de prévention (HE2) destinés pour la population à faible revenu.
- ✓ Régulariser le marché de l'immobilier
- ✓ **Pour les lots de prévention de type HE2 :**
 - Certificat de non-imposition
 - Certificat de résidence à la ville d'Er-Rachidia
 - Revenu des conjoints ne dépassant pas les 6000DHs
 - Le postulant n'ayant jamais bénéficié d'un produit AL OMRANE

LES OBJECTIFS COMMERCIAUX

- ✓ Dégager un solde sur l'opération comme le montre le montage techno-financier de ladite opération.



- ✓ La commercialisation de tous les types sera faite conformément à la charte commerciale.

LES CONDITIONS PREALABLES A LA COMMERCIALISATION

OUI

NON

cd

L'ETUDE DE FAISABILITE

 OUI

L'ETUDE DE MARCHE

 NON

SITUATION DU TERRAIN

PROPRIETE DE L'OPH

 OUI

LIBRE DE TOUTE OCCUPATION

 OUI

LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

 NON

LE PLAN NO VARIETUR

 OUI

LE MONTAGE FINANCIER

 OUI

LE CATALOGUE DES PRIX

 OUI

LE PLAN D'ACTIONS MARKETING OPERATIONNEL

INTERNE

 NON

PAR UN CABINET EXTERNE

APPROBATION DU PROGRAMME PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LE DIRECTOIRE

LE PLAN DE COMMUNICATION

LA PRESSE

Handwritten signature

NOM DU QUOTIDIEN

DATE DE PARUTION

QUOTIDIENS

L'OPINION

06/10/2017

AL AHDAT AL
MAGHRIBIYA

09/10/2017

AL AKHBAR

12/10/2017

L'AFFICHAGE

TYPE D'AFFICHE

LE LIEU

LA PERIODE

FLYERS

NON

BROCHURES

NON

DEPLIANTS

NON

PLAQUETTES

NON

NOMBRE

LIEUX D'INSTALLATION

BANDEROLES

7

Commune de ERRACHIDIA et autres sites de
la ville d'ERRACHIDIA

DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

VENTE CONDITIONNEE

TYPES D'UNITES

CATEGORIES D'UNITES

SUPERFICIE
DU TERRAIN

SUPERFICIE
CONSTRUITE

NOMBRE DE
NIVEAUX

Lot économique

Logement
économique et faible
VT

Unité d'habitat
économique (UHE)

DE

A

DE

A

DE

A

90 M2

130M2

R+2

R+2

DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

VENTE CONDITIONNEE

TYPES D'UNITES

CATEGORIES D'UNITES

SUPERFICIE
DU TERRAIN

SUPERFICIE
CONSTRUITE

NOMBRE DE
NIVEAUX

Handwritten signature

Villas économiques

Unité d'habitat promotionnel (UHP)

DE	A	DE	A	DE	A
193 M2	220 M2	280 M2	422 M2	R+1	R+1

Locaux commerciaux

Unité commerciale ou industrielle (UCI)

138 M2	465 M2				
--------	--------	--	--	--	--

Lots d'équipements socio administratifs

Unité d'équipements socio administratifs (UES)

4160 M2	1078 0M2				
---------	----------	--	--	--	--

Handwritten signature or initials

DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

VENTE CONVENTIONNEE

TYPES D'UNITES

CATEGORIES D'UNITES

SUPERFICIE
DU TERRAIN

SUPERFICIE
CONSTRUITE

NOMBRE DE
NIVEAUX

Lots promotionnels
(lots ou lots
groupés)

Lots d'activités
commerciales

Lots d'activités
artisanales

Lots industriels

Unité commerciale ou
industrielle (UCI)

DE

A

DE

A

DE

A

Q2

DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

VENTE LIBRE D'UN LOT OU LOGEMENT PROMOTIONNELS

TYPES D'UNITES

CATEGORIES D'UNITES

SUPERFICIE
DU TERRAIN

SUPERFICIE
CONSTRUITE

NOMBRE DE
NIVEAUX

DE

A

DE

A

DE

A

lot promotionnel

Unité d'habitat
promotionnel (UHP)

90M
2

144
M₂

R+2

R+3

Logements
promotionnels

Les lots de péréquation de type HC2, seront vendus selon les procédures mises en vigueur mentionnées dans la charte commerciale. (étant donné que la demande dépasse de loin l'offre)

-Si la demande est supérieure à l'offre, la priorité est donnée aux postulants répondant aux conditions suivantes :

- *CIN postulant
- * Certificat de résidence
- *Certificat de non-imposition
- * N'ayant jamais bénéficié d'une unité d'habitat

LE PLANNING DE COMMERCIALISATION

TRANCHE 2

DATE DE LANCEMENT DE LA PUBLICITE OBLIGATOIRE

06/10/2017

DATE DE LANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION

07/11/2017

NUMEROS ET TYPE DE UNITES A COMMERCIALISER

CI-JOINT REGISTRE DES PRIX

TABLEAU RECAPITULATIF DU REGISTRE DE VENTE DE L'OPERATION RIAD ERRACHIDIA TR3

n°ordre	type lots	nbre lots	superficie av bo en m2	VIT total
1	HC2	42	4302	7297500
2	HE3	28	3704	5634900,00
3	HC3	271	35141	74484800,00
4	HE2	74	11854	9228000,00
5	VB	87	17796	21471076,00
6	VJ	20	6218	8385864,00
7	HAMAME2	1	465	697500,00
8	HAMAME4	1	220	330000,00
9	FOUR2	1	283	424500,00
10	FOUR4	1	138	207000,00
11	EQUIPEMENT D'INTERET PUBLIC	3	22 690,00	22690000,00
TOTAL		529	102811	150885017

LES CONDITIONS DE COMMERCIALISATION

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

DE

A

FOURCHETTE DES REVENUS

6000DH

OUI

NON

AVOIR BENEFICIE D'UN PRODUIT DES OPH

NON

ETRE PROPRIETAIRE D'UN LOGEMENT OU D'UN LOT DE TERRAIN
CONSTRUCTIBLE

NON

RESIDER DANS LA LOCALITE DU PROGRAMME

OUI

AUTRES CONDITIONS

LES MODALITES D'ATTRIBUTION

LES CONDITIONS DE VALORISATION

- Les lots dits de péréquation(UHP) seront commercialisés selon les procédures mises en vigueur par dans la charte commerciale et stipulés dans la page 3
- Les lots d'équipements commerciaux seront vendus par offre de prix ;
- Les lots d'Equipement D'intérêt Public seront cédés avec le prix de revient

(Handwritten signature)

PENALITES PREVUES

DELAI DE VALORISATION

DEUX ANS

LES CONDITIONS D'ALIENATION

DELAI DE NON ALIENATION

Construction et obtention du permis d'Habité (pour les lots économiques)

INDEMNITE POUR LEVER LA CONDITION D'ALIENATION

NON

LES CONDITIONS DE DESISTEMENT

MONTANT DE L'INDIMNITE

OU

TAUX APPLIQUE PAR RAPPORT AU PRIX DE VENTE

2,5 pour les lots HE2 et 5% pour les lots promotionnels

OUI

NON

REMBOURSEMENT IMMEDIAT

NON

REMBOURSEMENT APRES COMMERCIALISATION

NON

LES CONDITIONS DE DECHEANCE

MONTANT DE L'INDIMNITE

OU

TAUX APPLIQUE PAR RAPPORT AU PRIX DE VENTE

2,5 pour les lots HE2 et 5% pour les lots promotionnels

PENALITES DE RETARD A APLLIQUER EN CAS DE NON REGLEMENT D'UNE ECHEANCE

**RESERVES ET/OU OBSERVATIONS DES RESPONSABLES ET DES MANAGERS
COMMERCIAUX**

LE DIRECTEUR
GENERAL

LE DIRECTEUR
REGIONAL

LE DIRECTEUR
COMMERCIAL

LE DIRECTEUR DE
COMMUNICATION

LE DIRECTEUR
MARKETING

Handwritten signature

**LES MANAGERS
COMMERCIAUX**

LE CHEF DE
GROUPE (nom et
prénom)

**SABER MOHAMMED (CHEF DE FORCE DE
VENTE)**

LES MANAGERS
(noms et prénoms)

**DELEGUE
COMMERCIAL**

AIT EL HAJ FATIMA

LE MODE DE RECOUVREMENT

1 ère avance

2 ème avance

3 ème avance

4 ème avance

TYPES D'UNITES

CATEGORIES D'UNITES

TAUX

DATE

TAUX

DATE

TAUX

DATE

TAUX

DATE

Lot social

Unité d'habitat social (UHS)

Logement social

Lot économique

Unité d'habitat économique (UHE)

Logement économique et faible VVI

40 %

Signature de la promesse De vente

30 %

10 mois après la 1ere

20 %

10 mois après la 2eme

10 %

Achevement des travaux

LE MODE DE RECOUVREMENT

1 ère avance

2 ème avance

3 ème avance

4 ème avance

TYPES D'UNITES

CATEGORIES D'UNITES

TAUX

DATE

TAUX

DATE

TAUX

DATE

TAUX

DATE

lot promotionnel

40%

NOVEMBRE 2017

30%

10 MOIS APRES LA 1ERE

20%

10 MOIS APRES LA 2EME

10 %

ACHEVEMENT

Lots promotionnels (lots ou lots groupés)

Unité d'habitat promotionnel (UHP)

Logements promotionnels

Villas économiques

LE MODE DE RECOUVREMENT

		1 ère avance		2 ème avance		3 ème avance		4 ème avance	
TYPES D'UNITES	CATEGORIES D'UNITES	TAUX	DATE	TAUX	DATE	TAUX	DATE	TAUX	DATE
Lots d'activités commerciales									
Locaux commerciaux	Unité commerciale ou industrielle (UCI)								
Lots industriels									
Lots d'activités artisanales									
Lots d'équipements socio administratifs	Unité d'équipements socio administratifs (UES)								

Les lots d'équipement seront mis en vente sur offre de prix et leur paiement sera au comptant après une semaine de l'adjudication.

LE NIVEAU HIERARCHIQUE DE PRISE DE DECISION DE DEROGATION

NOM ET PRENOMS DU DECIDEUR

LE MANAGER COMMERCIAL

LE CHEF DE GROUPE

LE DIRECTEUR REGIONAL

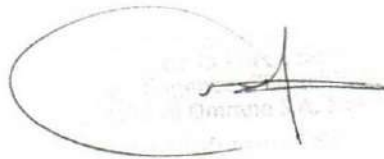
LE DIRECTEUR COMMERCIAL

LE DIRECTEUR GENERAL

DIRECTOIRE OU CONSEIL D'ADMINISTRATION

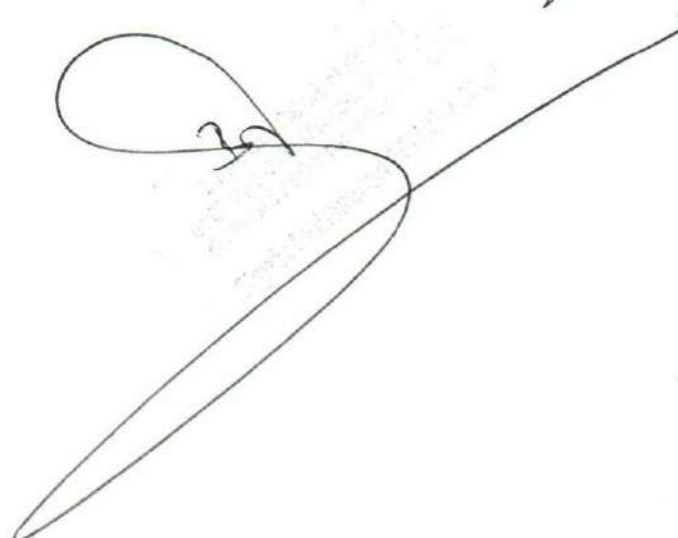
Directeur Agence Territoriale
Errachidia et Midelt
Société Al Omrane Meknès

Signé :  SAÏDI


Omrane



Directeur Agence Territoriale
Errachidia et Midelt
Société Al Omrane Meknès
ALI SAÏDI



16 JAN 2020



DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL D'AL OMRANE DRAA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRAA TAFILALET .
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane
- ✓ Vu les montages technico-financiers des opérations RIAD ER-RACHIDIA TR2 RIAD ER-RACHIDIA TR3 et WIFAQ à ERRACHIDIA .
- ✓ Vu les propositions de l'agence ERRACHIDIA pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action 2020 surtout en terme de recette, livraisons et chiffre d'affaires.
- ✓ Vu l'objectif de liquidation du stock fini de la société AL Omrane DRAA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir données à M. MOHAMMED BENJELLOUN directeur de la société par interim Al Omrane DRAA TAFILALET

DECIDE

ARTICLE 1 : d'accorder une réduction de 10% sur le prix de vente en cas de paiement au comptant pour les lots non vendus de type HC3 et HE3 du programme Riad ERRACHIDIA TR3 , jusqu' au 31/03/2020.

ARTICLE 1 : d'accorder une réduction de 10% sur le dernier versement en cas de paiement au comptant concernant le programme Riad ERRACHIDIA TR2 , pour les lots partiellement vendus de type HC3 ,HE3 et HE2 vendus jusqu' au 31/03/2020.

ARTICLE 2 : d'accorder une réduction de 10% sur les deux derniers échéances (20% et 10%) en cas de paiement au comptant concernant le lotissement WIFAQ et RIAD ERRACHIDIA pour les lots partiellement vendus jusqu' au 31/03/2020.

ARTICLE 3 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

Le Directeur Général par Interim
de la Société Al Omrane
Drâa-Tafilalet

M. Mohammed BENJELLOUN



15 3 5 20 20 /DAC

Errachidia Le 07-09-2020

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de Mr. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les registres de vente et les montages technico-financier des opérations objet de cette décision et qui sont désignées au tableau ci-joint.
- ✓ Vu la note de cadrage initiée par le groupe Al Omrane pour la relance de l'activité commerciale.
- ✓ Vu les décisions de promotion n° 212/2020 du 14/05/2020.
- ✓ Vu le plan de reprise d'activité de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2020 de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET en termes de recettes, chiffre d'affaire et livraison.
- ✓ Vu le courrier de l'agence Errachidia-Midelte pour la reconduction de la décision n°212/2020
- ✓ Vu la note de service n° 1038/2020 DU 08/09/2020 émanant de l'HAO concernant les mesures exceptionnelles d'assouplissement de la Charte Commerciale et Marketing pendant la période de la crise Covid-19 et qui s'applique jusqu'au 31/10/2020.

DECIDE

ARTICLE 1 : Reconduire la décision n° 212/2020 de promotions sur les prix des unités partiellement vendus des opérations désignées au tableau ci-joint valable au 31/10/2020.

ARTICLE 2 : Les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

Le Directeur Général par Intérim
de la Société Al Omrane
Drâa-Tafilalet

M. Mohammed BENJELLOUN



561 2020.../DAC

Er-Rachidia Le 13/09/2020

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les registres de vente et les montages technico-financier des opérations objet de cette décision et qui sont désignées au tableau ci-joint.
- ✓ Vu la note de cadrage initiée par le groupe Al Omrane pour la relance de l'activité commerciale.
- ✓ Vu les décisions de promotion n° 296/2020 du 14/07/2020 et 301/2020 du 07/07/2020
- ✓ Vu le plan de reprise d'activité de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2020 de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET en termes de recettes, chiffre d'affaire et livraison.
- ✓ Vu le courriel de l'agence Er-Rachidia -Midelt pour la reconduction de ces décisions.
- ✓ Vu la note de service n° 1038/2020 DU 08/09/2020 émanant de l'HAO concernant les mesures exceptionnelles d'assouplissement de la Charte Commerciale et Marketing pendant la période de la crise Covid-19 et qui s'applique jusqu'au 31/10/2020.

DECIDE

- ✓ **ARTICLE 1 :** Reconduire Les décisions n° 296/2020 et n° 301/2020 de promotion sur les prix des unités non vendus des opérations désignées au tableau ci-joint valable au 31/10/2020.

ARTICLE 3 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette

décision.

Le Directeur Général par intérim
de la Société Al Omrane
Drâa-Tafilalet

M. Mohammed BENJELLOUN

PROMOTION EVENEMENT 4 eme TRIMRSTRE

AGENCE	OPERATION	PROMOTION
	RIAD ERRACHIDIA TR2	♦Promotion de 10% sur les LNV de type Lot de villa en cas de paiement au comptant
	RIAD ERRACHIDIA TR3	♦Promotion de 10% sur les LNV de type Lot de villa en cas de paiement au comptant,
	AGUELMAM	♦Promotion de 15 % sur les LNV de type Lot de villa et + Promotion de 20 % pour les type HE2 et HC2

Handwritten initials: *Handwritten initials*



Direction de l'Animation Commerciale
 de la SAO Drâa Tafilalet
 Chef de Division
 Mr. Mohamed SABER

Chef de Division Animation Commerciale
 chargé de la Direction Commerciale et de celle
 de la SAO Drâa Tafilalet
 Singé: Mr. Mohamed SABER

Le Directeur Général
 Mr. Mohamed SABER

Handwritten signature: *Handwritten signature*



LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société al Omrane DRÂA TAFILALET .
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane
- ✓ Vu les montages technico-financiers des opérations RIAD ERRACHIDIA TR2 RIAD ER-RACHIDIA TR3 et WIFAQ à ERRACHIDIA .
- ✓ Vu les propositions de l'agence ERRACHIDIA-MIDELT pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action 2020 surtout en terme de recette, livraisons et chiffre d'affaires.
- ✓ Vu l'objectif de liquidation du stock fini de la société AL Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les recommandations du comité de veille économique de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET tenu le 31/03/2020.

DECIDE

ARTICLE 1 : Reconduire la réduction de 10% sur le prix de vente en cas de paiement intégrale des lots non vendus de type HC3 et HE3 du programme Riad ERRACHIDIA TR3, jusqu' au 31/05/2020.

ARTICLE 2 : Reconduire la réduction de 10% sur le dernier versement en cas de paiement du reliquat du prix de vente des lots partiellement vendus de l'opération Riad ERRACHIDIA TR2 de type HC3 ,HE3 ,HC2et HE2 jusqu' au 31/05/2020.

ARTICLE 3 : Reconduire la réduction de 10% sur les deux dernières échéances (20% et 10%) en cas de paiement du reliquat du prix de vente des lots partiellement vendu du lotissement AL WIFAQ et RIAD ERRACHIDIA TR3 jusqu' au 31/05/2020.


ARTICLE 4 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

Le Directeur Général par Intérim
de la Société Al Omrane
Drâa-Tafilalet

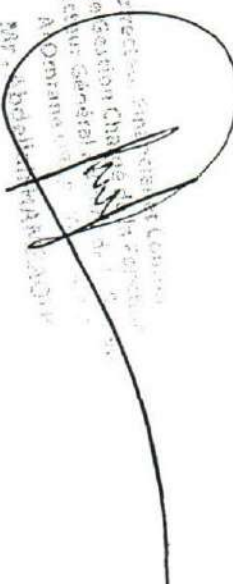
M. Mohammed BENJELLOUN



EVENTEMENT 4EME TRIMESTRE

AGENCE	OPERATION	PROMOTION
ERRACHIDIA -MIDELT	RIAD ERRACHIDIA TR1	♦ Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) sur les LPV HE2, HC2, HE3, HC3 et lot de villa cas de paiement intégral, ♦ Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) sur les LPV HE2, HC2, HE3, HC3 et lot de villa cas de paiement intégral.
	RIAD ERRACHIDIA TR2	♦ Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) sur les LPV HE2, HC2, HE3, HC3 et lot de villa cas de paiement intégral,
	RIAD ERRACHIDIA TR3	♦ Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) sur les LPV HE2, HC2, HE3, HC3 et lot de villa cas de paiement intégral.
	WIFAQ ERACHIDIA	♦ Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) sur les LPV, HC2 cas de paiement intégral.

Chef de force de vente à l'Agence Territoriale
 Errachidia
 Al Oumran
 DR. 
 MR. RACHID EL KOUR

Chef de Division Administration Commerciale
 chargé de la Direction Commerciale et Marketing
 De la Société Al Oumran
 SINGHER MOHAMMED SABER

Directeur Général
 Directeur Commercial
 Directeur Général
 Al Oumran
 MR. 


 MR. 



LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société AL OMRANE DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET
- ✓ Vu la circulaire émanant du Holding Al Omrane sous le numéro 930 du 20/05/2019 relative aux opérations de transfert d'attribution.
- ✓ Vu le stock fini partiellement vendu constaté aux programmes RIAD ERRACHIDIA TR1 , TR2,TR3 et AL WIFAQ .
- ✓ Vu les propositions de l'agence ERRACHIDIA-MIDELT pour atteindre les objectifs commerciaux de l'exercice 2020 en terme de recettes et de chiffre d'affaire.
- ✓ Vu les recommandations du comité de veille économique de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET tenu le 31/03/2020.

DECIDE

ARTICLE I : Autoriser le transfert d'attribution pour les lots partiellement vendus dans les programmes RIAD ERRACHIDIA TR1 , TR2,TR3 et AL WIFAQ jusqu'au 31/05/2020 en cas de paiement du reliquat du prix de vente avec les conditions suivantes :

- 1-Paiement d'une indemnité de transfert de 5% avec minimum de 10 000.00dhs.
- 2-Actualisation du prix de vente de +5% .

ARTICLE II : les entités concernées sont chargées de l'application de la présente décision.

Le Directeur Général par Intérim
de la Société Al Omrane
Drâa-Tafilalet

M. Mohammed BENJELLOUN



DECISION

13 5 JUNE 2020

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société AL OMRANE DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET
- ✓ Vu la circulaire émanant du Holding Al Omrane sous le numéro 930 du 20/05/2019 relative aux opérations de transfert d'attribution.
- ✓ Vu le stock fini partiellement vendu constaté aux programmes RIAD ERRACHIDIA TR1, TR2, TR3 et AL WIFAQ .
- ✓ Vu les propositions de l'agence ERRACHIDIA-MIDELT pour atteindre les objectifs commerciaux de l'exercice 2020 en terme de recettes et de chiffre d'affaire.
- ✓ Vu les recommandations du comité de veille économique de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET tenu le 31/03/2020.
- ✓ Vu la note de service émanant de l'HAO concernant les mesures exceptionnelles d'assouplissement de la Charte Commerciale et Marketing pendant la période de la crise Covid-19 et qui s'applique jusqu'au 31/08/2020

DECIDE

ARTICLE I : Autoriser le transfert d'attribution pour tous les lots partiellement vendus dans les

programmes RIAD ERRACHIDIA TR1 , TR2, TR3 et AL WIFAQ (lots de type HE2 non inclus) jusqu'au 31/08/2020 en cas de paiement du reliquat du prix de vente avec les conditions suivantes :

- 1-Paiement d'une indemnité de transfert de 5% avec minimum de 10 000.00dhs.
- 2-Actualisation du prix de vente de +5% .

ARTICLE II : les entités concernées sont chargées de l'application de la présente décision

Le Directeur Général par Intérim
de la Société Al Omrane
Drâa - Tafilalet
M. Mohammed BENJELLOUN



DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisations des lotissements RIAD ERRACHIDIA TR1, TR2, TR3 et AL WIFAQ.
- ✓ Vu les propositions de l'agence Errachidia –Midelt pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action 2020, en termes de recettes, livraisons et de chiffre d'affaires.
- ✓ Vu le stock fini non vendu des lots d'activité économique aux dites opérations.
- ✓ Vu la saisie du lot d'activité E17 au niveau de la SRG sur SAP.
- ✓ Vu le changement de la typologie du lot E17 opéré en date du 16/04/2020.
- ✓ Vu la mévente des lots d'activité économique au niveau du lotissement RIAD ERRACHIDIA TR2, commercialisés sur offre du prix en date du 12/07/2019, puis à guichet ouvert à partir du 15/08/2020.
- ✓ Vu la similitude au niveau de la typologie, et de l'emplacement, entre les lots d'activité économique du lotissement RIAD TR2, et ceux du lotissement RIAD TR3.
- ✓ Vu le contexte exceptionnel liée à la crise Covid-19.

DECIDE

ARTICLE 1 : Mettre en vente à guichet ouvert les lots d'activité économique désignés au tableau ci-joint sans conditions d'interdiction d'aliénation.

ARTICLE 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de la présente décision.

SOSEITE DRAA TAFILALET
AGENCE ERRACHIDIA

Agence Immobilière
ERRACHIDIA AL OUDIA
48 rue Soufiane EL OUDIA
OUADIA TAFILALET
MR YASSER ZIGZI

Chambre de Commerce et d'Industrie
ERRACHIDIA
Avenue de l'Indépendance
MR RAKOUZEL KOUF

TABLEAU DES LOTS D'ACTIVITE MIS EN VENTE A GUICHET OUVERT

VILLE	OPERATION	TYPE	LOT°	TITRE	SUP (m²)	PRIX UNITAIRE	PRX DE VENTE
ERRACHIDIA	RIAD TR1	ACTIVITE COMMERCIALE	E1	OUI	814	1200,00	976800,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E2	OUI	734	1200,00	880800,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E3	OUI	861	1200,00	1033200,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E4	OUI	839	1200,00	1006800,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E5	OUI	810	1200,00	972000,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E6	OUI	729	1200,00	874800,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E10	OUI	259	1500,00	388500,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E14	OUI	208	1500,00	312000,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	F+H	OUI	398	1500,00	597000,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E18	OUI	816	1200,00	979200,00
ERRACHIDIA	RIAD TR2	ACTIVITE COMMERCIALE	E19	OUI	846	1200,00	1015200,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E20	OUI	743	1200,00	891600,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E21	OUI	666	1200,00	799200,00
ERRACHIDIA		ACTIVITE COMMERCIALE	E22	OUI	863	1200,00	1035600,00
ERRACHIDIA	RIAD TR3	FOUR & HAMAM	H2+F2	NON	748	1500,00	1122000,00
ERRACHIDIA		FOUR & HAMAM	H4+F4	NON	358	1500,00	537000,00
ERRACHIDIA	AL WIFAQ	HAMMAM	H	NON	305	1500,00	457500,00

Le Directeur Général
de la Société
M. Mohamed BERSELLOUN

M. Mohammed BERSELLOUN



4 4 6 2.0...2.0/DAC

Errachidia ... 08 ... AGOUT ... 2020

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les registres de vente et les montages technico-financières des opérations RIAD ERRACHIDIA TR 2 et RIAD ERRACHIDIA TR 3.
- ✓ Vu la note de cadrage initiée par le groupe Al Omrane pour relance de l'activité commercial.
- ✓ Vu le plan de reprise d'activité de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2020 de la société Al Omrane DRAA TAFILALET en terme de recette et de chiffre d'affaire.
- ✓ Vu la décision n° 296/2020 en date du 02 juillet 2020.

DECIDE

ARTICLE I : Reconduire la décision n° 301/2020 du 07 juillet 2020 au 30/09/2020 selon le tableau ci-joint.

ARTICLE II : Les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

(Signature)

Le Directeur Général par Intérim
de la Société Al Omrane
Drâa-Tafilalet
M. Mohammed BENJELOUN

PROMOTION EVENEMENT SAIF AL OMRANE POUR LES UNITES NON VENDUS

AGENCE	OPERATION	PROMOTION
ERRACHIDIA -MIDELT	RIAD ERRACHIDIA TR 2	Promotion de 10% pour les lots de type villa et HE2 en cas de paiement intégral.
	RIAD ERRACHIDIA TR 3	Promotion de 10% pour les lots de type villa et 20 % pour le type HC3 en cas de paiement intégral.

Chef de force de vente à l'Agence Territoriale
 Errachidia
 El-Rachidia
 Al Omrane DRAA TAFILALET
 Mr. Rachid EL KOUR

Chef de Division Marketing
 et Prospectives
 de la Société AL Omrane
 DRAA TAFILALET
 Mme . Soria LAGHMOUCHI

Chargé de la Direction
 Technique de la Société Al Omrane
 Draa-Tafilalet
 Younes CHAMSI



...../DAC

Errachidia Le

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les registres de vente et les montages technico-financiers des opérations objet de cette décision et qui sont désignées au tableau ci-joint.
- ✓ Vu la note de cadrage initiée par le groupe Al Omrane pour la relance de l'activité commerciale.
- ✓ Vu les recommandations du comité de direction la société Al Omrane DRÂA TAFILALET tenu le 12/05/2020
- ✓ Vu le plan de reprise d'activité de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2020 de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET en terme de recette et de chiffre d'affaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'appliquer des promotions sur les prix de vente des unités des opérations relevant des agence ERRACHIDIA –MIDELT et OURZAZATE-TINGHIR-ZAGORA selon le tableau ci-joint.

ARTICLE 2 : Ces promotions qui sont désignés au tableau ci-joint sont valables jusqu'au 30/06/2020 .

ARTICLE 3 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

Le Directeur Général par intérim
de la Société Al Omrane
Drâa-Tafilalet

M. Mohammed BENJELLOUN

Décision N° 212 / 2020
En date du 14.05.2020

SAO DRÁA TAFILALET
DIVISION ANIMATION COMMERCIAL

PROMOTION EVENEMENT AID ALFITER

AGENCE	OPERATION	PROMOTION
ERRACHIDIA -MIDELT	RIAD ERRACHIDIA TR1	<ul style="list-style-type: none"> ◆Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) sur les LPV HE2, HC2, HE3, HC3 et lot de villa cas de paiement intégral, ◆Promotion de 10% sur les LNV de type Lot de villa et HE2 en cas de paiement au comptant + ◆Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) sur les LPV HE2, HC2, HE3, HC3 et lot de villa cas de paiement intégral.
	RIAD ERRACHIDIA TR2	<ul style="list-style-type: none"> ◆Promotion de 10% sur les LNV de type Lot de villa et HE2 en cas de paiement au comptant + ◆Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) sur les LPV HE2, HC2, HE3, HC3 et lot de villa cas de paiement intégral.
	RIAD ERRACHIDIA TR3	<ul style="list-style-type: none"> ◆Promotion de 10% sur les LNV de type Lot de villa et 20% HC3 en cas de paiement au comptant + ◆Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) sur les LPV HE2, HC2, HE3, HC3 et lot de villa cas de paiement intégral,
ERRACHIDIA -MIDELT	WIFAQ ERACHIDIA	<ul style="list-style-type: none"> ◆Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) sur les LPV, HC2 cas de paiement intégral.
	AGUELMAM	<ul style="list-style-type: none"> ◆Promotion de 15 % sur les LNV de type Lot de villa et + Promotion de 20 % type HE2 et HC2 ◆Promotion de 30% sur 3ème échéance (30%) sur les LPV HE2, HC2, Lot de villa et cas de paiement 90% du prix de vente
	AL MAJD II	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Promotion de 20% sur les LNV tous les types en cas de paiement intégral ◆ Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) pour tout type produit LPV cas de paiement intégral.
ERRACHIDIA -MIDELT	AL MAJD III	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Promotion de 20% sur les LNV tous les types en cas de paiement intégral ◆ Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) pour tout type produit LPV cas de paiement intégral.

Directeur d'Agence Territoriale
 Er-Rachidia Midelt
 de la société Al Omrane
 DRÁA - TAFILALET
 Mr. Yasser ZIGZI

Chef de Division Animation
 commerciale chargé de la Division
 Al Omrane Drâa Tafilalet
 de la société Al Omrane Drâa Tafilalet
 Mr. SAVER MOHAMED

Le Directeur Général par Intérim
 de la Société Al Omrane
 Drâa-Tafilalet
 M. Mohammed BENJELLOUN

Chef de force de vente
 Agence Territoriale
 Er-Rachidia Midelt de la Société
 Al Omrane DRÁA - TAFILALET
 Mr. RACHID EL-KOUR

Directeur Financier et Contrôleur
 de Gestion Chargé de la Fonction
 Directeur Général Adjoint
 de la société Al Omrane
 DRÁA - TAFILALET
 Mr. Abdellah HAMRAOUI

OUARZAZATE-TINGHIR ZAGORA

<p>LAKSOUR</p> <p>ZAQUIAT SIDI OTHMAN I</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Promotion de 20% sur les LNV type HC1, HC2, HC3, et HE3 en cas de paiement intégral ◆ Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) pour les LPV type HC1, HC2, HC3, et HE3 ◆ Promotion de 10% sur les LNV type HE2 en cas de paiement intégral ◆ Promotion de 15 % sur la dernière échéance (30%) pour les LPV type HE2 cas de paiement intégral. ◆ Promotion de 15% sur les LNV tous les types en cas de paiement intégral. ◆ Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) pour tout type produit LPV en cas de paiement intégral
<p>ZAQUIAT SIDI OTHMAN2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Promotion de 10% sur les LNV tous les types en cas de paiement de 80% du prix de vente ◆ Promotion de 30% sur la dernière échéance (30%) pour tout type produit LPV cas de paiement intégral.
<p>TOUDGHA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Promotion de 15% sur les LNV tous les types en cas de paiement intégral, ◆ Promotion de 20% sur la dernière échéance (30%) pour tout type produit LPV cas de paiement intégral,

Chef de Division Animation
 commerciale chargé de la Division
 Recouvrement et Désamalgam
 de la société AL OMRANA DRAA - YAFILALET
MR BADER MOHAMED

Directeur d'Agence Territoriale
 Er-Rachidia-Midelt
 de la société AL OMRANA
 DRAA - YAFILALET
MR . Yasser JIGZI

Le Directeur Général par Intérim
 de la Société AL OMRANA
 Drâa-Yafilalet

M. Mohammed BENJELLOUN

Directeur Financier et Contrôle
 de Gestion Chargé de la fonction
 Directeur Général Adjoint
 de la société AL OMRANA
 DRAA - YAFILALET

MR . Abdellah HAMRAOUI

Chef de force de vente à
 l'Agence Territoriale
 Er-Rachidia-Midelt de la Société
 AL OMRANA DRAA - YAFILALET
MR. Rachid EL KOUR



15 3 5 20 20 /DAC

Errachidia Le 07/09/2020

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de Mr. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les registres de vente et les montages technico-financier des opérations objet de cette décision et qui sont désignées au tableau ci-joint.
- ✓ Vu la note de cadrage initiée par le groupe Al Omrane pour la relance de l'activité commerciale.
- ✓ Vu les décisions de promotion n° 212/2020 du 14/05/2020.
- ✓ Vu le plan de reprise d'activité de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2020 de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET, en termes de recettes, chiffre d'affaire et livraison.
- ✓ Vu le courrier de l'agence Errachidia-Midelte pour la reconduction de la décision n°212/2020
- ✓ Vu la note de service n° 1038/2020 DU 08/09/2020 émanant de l'HAO concernant les mesures exceptionnelles d'assouplissement de la Charte Commerciale et Marketing pendant la période de la crise Covid-19 et qui s'applique jusqu'au 31/10/2020.

DECIDE

ARTICLE 1: Reconduire la décision n° 212/2020 de promotions sur les prix des unités partiellement vendus des opérations désignées au tableau ci-joint valable au 31/10/2020.

ARTICLE 2: Les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

Le Directeur Général par Intérim
de la Société Al Omrane
Drâa-Tafilalet

M. Mohammed BENJELLOUN



5 21 2020.../DAC

Er-Rachidia Le 13 07 2020

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les registres de vente et les montages technico-financier des opérations objet de cette décision et qui sont désignées au tableau ci-joint.
- ✓ Vu la note de cadrage initiée par le groupe Al Omrane pour la relance de l'activité commerciale.
- ✓ Vu les décisions de promotion n° 296/2020 du 14/07/2020 et 301/2020 du 07/07/2020
- ✓ Vu le plan de reprise d'activité de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2020 de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET en termes de recettes, chiffre d'affaire et livraison.
- ✓ Vu le courriel de l'agence Er-Rachidia –Midelt pour la reconduction de ces décisions.
- ✓ Vu la note de service n° 1038/2020 DU 08/09/2020 émanant de l'HAO concernant les mesures exceptionnelles d'assouplissement de la Charte Commerciale et Marketing pendant la période de la crise Covid-19 et qui s'applique jusqu'au 31/10/2020.

DECIDE

- ✓ **ARTICLE 1** : Reconduire Les décisions n° 296/2020 et n° 301/2020 de promotion sur les prix des unités non vendus des opérations désignées au tableau ci-joint valable au 31/10/2020.

ARTICLE 3 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette

fa décision. d

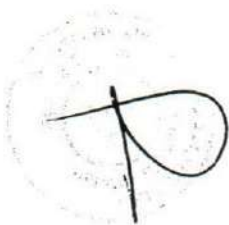
Le Directeur Général par intérim
de la Société Al Omrane
Drâa-Tafilalet

M. MOHAMMED BENJELLOUN

PROMOTION EVENEMENT 4 eme TRIMRSTRE

AGENCE	OPERATION	PROMOTION
	RIAD ERRACHIDIA TR2	◆Promotion de 10% sur les LNV de type Lot de villa en cas de paiement au comptant
	RIAD ERRACHIDIA TR3	◆Promotion de 10% sur les LNV de type Lot de villa en cas de paiement au comptant,
	AGUELMAM	◆Promotion de 15 % sur les LNV de type Lot de villa et + Promotion de 20 % pour les type HE2 et HC2

Handwritten initials: *Handwritten initials*



Handwritten signature and stamp: *Handwritten signature*
 Directeur de l'Agence commerciale
 Direction de l'Agence commerciale
 SAO DRÂA TAFLALET

Chief de Division Animation Commerciale
 chargé de la Direction Commerciale et Marketing
 De la SAO DRÂA TAFLALET
 Singe: Mr. Mohamed SABER

Le Directeur Général
 M. Mohamed EL-MORIM

Handwritten signature: *Handwritten signature*



DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général par intérim de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les registres de vente et les montages technico-financier des opérations objet de cette décision et qui sont désignées au tableau ci-joint.
- ✓ Vu la note de cadrage initiée par le groupe Al Omrane pour la relance de l'activité commerciale.
- ✓ Vu la décision de promotion n° 561/2020 du 13/10/2020.
- ✓ Vu le plan de reprise d'activité de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2020 de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET en termes de recettes, chiffre d'affaire et livraison.
- ✓ Vu le courrier n° 1238/2020 du 22/10/2020 émanant de l'HAO concernant la promotion nationale de fin d'année qui s'applique jusqu'au 31/12/2020.

DECIDE

- ✓ **ARTICLE 1 :** Reconduire La décisions n° 561/2020 de promotion sur les prix des unités non vendues des opérations **RIAD ERRACHIDIA TR2, RIAD TR 3** et **AGUELMAM**, conformément au tableau ci-joint valable au 31/12/2020.

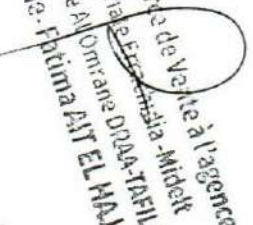
ARTICLE 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision. *PSA*

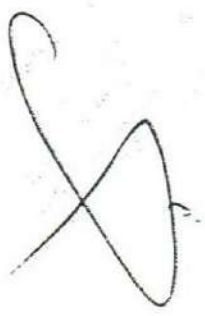
Le Directeur Général par intérim
de la société Al Omrane
Drâa - Tafilalet

M. Mohammed BENJELLOUN


PROMOTION EVENEMENT FIN D'ANNEE

AGENCE	OPERATION	PROMOTION
	RIAD ERRACHIDIA TR2	♦Promotion de 10% sur les LNV de type Lot de villa en cas de paiement au comptant
	RIAD ERRACHIDIA TR3	♦Promotion de 10% sur les LNV de type Lot de villa en cas de paiement au comptant,
	AGUELMAM	♦Promotion de 15 % sur les LNV de type Lot de villa et + Promotion de 20 % pour les type HE2 et HC2


 Chef de Force de Vente à l'agence
 Territoriale Errachidia - Midelt
 et de Société Al Omrane DRAA-TAFILALET
 M. F. El Haj




 Directeur Financier et Contrôle
 de la Direction de la Promotion
 de la Société Al Omrane DRAA-TAFILALET
 M. ALI EL HAJ


 Chef de Division Animation Commerciale
 chargé de la Direction Commerciale et Marketing
 de la Société AL OMRANE DRAA-TAFILALET
 M. ALI EL HAJ






272 / 2021 / DAC

Errachidia 15 AVR 2021

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu le manuel de commercialisation du lotissement RIA ERRACHIDIA TR3.
- ✓ Vu la note de cadrage PM & RC 2eme trimestre 2021 du 06 AVRIL portant sur la campagne du mois de Ramadan.
- ✓ Vu la décision n° 190 /2021 en date du 08 Mars 2021.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence Errachidia-Midelt en terme de recettes et de chiffre d'affaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : Reconduire la décision de promotion N° 190 /2021 portant sur la réduction de 10% sur le prix de vente des unités non vendues de type Villa en cas du paiement intégral jusqu'au la fin du Ramadan.

ARTICLE 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

P. Benjelloun

M. Mohammed Benjelloun

Le Directeur Général
de la Société
Al Omrane Drâa-Tafilalet
Mr. Mohammed BENJELLOUN



2.79/2021...../DAC

Errachidia.....21 AVR 2021

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu la mise en vente par offre des prix des lots d'activités pour **FOUR ET HAMAM** aux lotissements **RIAD ERRACHIDIA TR 2** et **RIAD ERRACHIDIA TR 3**, et un lot pour **CRECHE** et lot pour **HAMAM** au lotissement **AL WIFAQ** en date du 22/03/2021.
- ✓ Vu la commission d'ouverture des plis qui s'est déroulée en date du 13/04/2021 en présence du Maître **ALABDI MOHAMED**.
- ✓ Vu l'absence des soumissions pour les lots objet de cette offre de prix.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation des lotissements **AL WIFAQ**, **RIAD ERRACHIDIA TR2**, et **RIAD ERRACHIDIA TR3**.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence Errachidia-Midelt en termes de recettes et du chiffre d'affaire.

DECIDE

Article 1 : De mettre en vente à guichet ouvert les lots d'activités cités au tableau ci-après selon les prix suivants :

OPERATION	TYPE	N° LOT	SUPERFICIE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
RIAD TR2	FOUR + HAMAM	H3+F3	398,00	1600,00	636.800,00
RIAD TR3	FOUR+HAMAM	H2+F2	744,00	1600,00	1.190.400,00
	FOUR+HAMAM	H4+F4	360,00	1600,00	576.000,00
AL WIFAQ	LOT POUR CRECHE	CRECHE	368,00	1800,00	662.400,00
	LOT POUR HAMAM	HAMAM	304,00	1800,00	547.200,00

Article 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de la présente décision.

Le Directeur Général
de la Société
Al Omrane Drâa Tafilalet
M. Mohammed BENJELLOUN

ROYAUME DU MAROC



ALOMRANE DRÂA-TAFILALET

PROGRAMMES : RIAD TR2 ,TR3, et AL WIFAQ

Nom & Prénom :

CIN N° :

Demeurant à :

Agissant pour le compte de la société :

.....

**CAHIER DES CHARGES
CLAUSES ET CONDITIONS
CONCERNANT LA VENTE, PAR LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA
TAFILALET
DES LOTS POUR EQUIPEMENT PRIVES**

**ALOMRANE DRÂA TAFILALET ,N° 7 Boulevard AL Alaouiyine cité l'océan
ERRACHIDIA**

Tél. : 0535790086- Fax : 0535791833

Société AI OMRANE Daraa-Tafilalet lance la cession, par voie d'offres de prix, des lots pour équipements privés situés aux programmes **RIAD TR 2, TR3, ET AL WIFAQ a Errachidia** Cette offre s'adresse à toute personne physique ou morale.

La cession de ces équipements sera consentie après sélection des dossiers par une commission qui retiendra la meilleure offre en termes de prix.

ARTICLE 1 : DESIGNATION

Les caractéristiques des équipements mis en vente ainsi que leurs mises à prix se résument dans l'annexe 2.

ARTICLE 2 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de vente de l'équipement sera réglé en totalité de la manière suivante :

- 5% du prix représentant la caution de la soumission à verser dès l'acceptation de l'offre
- 95 % du prix une semaine après l'acceptation de l'offre.

ARTICLE 3 : PAIEMENT DE LA TOTALITE DU PRIX OFFERT

L'acquéreur doit joindre dans son dossier d'offre une caution égale à 5 % du prix offert sous forme d'un chèque certifié libelle au profit de la société AI OMRANE Draa Tafilalet

En cas d'acceptation de l'offre L'acquéreur doit payer le reliquat du prix global offert au plus tard une semaine après la date de l'adjudication.

En cas de désistement, la caution de la garantie ci-dessous n'est pas remboursable.

ARTICLE 4 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE L'OFFRE

L'acquéreur devra transmettre son offre sous plis fermé et cacheté contenant :

- Un chèque certifié d'un montant de 5 % de l'offre proposée (caution).
- La fiche de soumission signée et légalisée (annexe 1)
- Le présent cahier des charges dûment signé et légalisé avec la mention « **lu et accepté sans réserve** » ;
- Copie de la carte d'identité nationale (personne physique) ;
- Statut de la société certifié conforme, PV de nomination du gérant et modèle j du registre de commerce (**personne morale**);

ARTICLE 5 : BASE DE SELECTION DES OFFRES

Les offres sont jugées par une commission dont la composition est fixée par le Directeur de La Société AI OMRANE DARAA-TAFILALET en présence d'un notaire

ARTICLE 6 : COMPETENCE

En cas de litige l'affaire est soumise aux tribunaux d'Errachidia.

ARTICLE 7: CONDITIONS PARTICULIERES

- 1- **Valorisation du terrain- Indemnité** -----
L'acquéreur es-qualité s'oblige à réaliser sur la propriété objet des présentes des constructions, à les achever et en obtenir le permis d'habiter, et ce dans un délai de quatre (04) ans à compter de la signature des présentes, Passé ce délai, sans que l'acquéreur ne parvienne à respecter ses engagements, il s'oblige à payer une indemnité égale à 5% du prix de vente par année de retard, étant ici précisé que toute année entamée de retard comptera entière et que les indemnités par année de retard sont cumulatives. -----

- 2- **Interdiction d'aliéner** -----
Il est interdit à l'acquéreur d'aliéner le lot de terrain avant sa valorisation et l'obtention de l'attestation de conformité.
Dans tous les cas, la levée de l'interdiction d'aliéner ne se fera que sur présentation d'un quitus à délivrer par la société AL OMRANE DARAA-TAFILALET – S.A. -----

ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent cahier des charges, les parties contractantes font élection de domicile à leurs adresses respectives.

Fait à le

Lu et approuvé,
L'acquéreur
(Signé et légalisé)



AL OMRANE DRÂA TAFILALET
FICHE DE SOUMISSION (RIAD ERRACHIDIA TR2 ,TR3 ET AL WIFAQ A
ERRACHIDIA

- NOM :.....
- PRENOM :.....
- ADRESSE :.....
- N° C.I.N :.....
- N° TEL :.....
- PROGRAMME CHOSI :.....
- N° UNITE CHOISIE :.....
- PRIX GLOBAL PROPOSE EN DH :..... DH
(..... dirhams)

Le dernier délai de dépôt des soumissions est fixé pour le Vendredi **09/04/2021** à 16h00.

Les travaux de la commission d'ouverture des plis se dérouleront le Lundi **13/04/2021** en présence d'un notaire. -L'acquéreur est réputé avoir pris connaissance de la situation du projet ainsi que de l'état physique et juridique de l'unité objet de son offre.

-L'acquéreur fait sa meilleure offre relative au prix d'acquisition (le prix annoncé par la société AL OMRANE DRÂA TAFILALET est considéré comme étant une mise à prix).

*** Conditions particulières :**

- ❖ Le montant de la caution de garantie, qui doit être jointe à la présente fiche de soumission, est de 5 % du prix global proposé (le chèque de garantie doit être au non du soumissionnaire) et libellé au nom de la société Al Omrane Drâa Tafilalet.
- ❖ Engagement signé et légalisé du propriétaire du chèque dans le cas où le postulant n'est pas en possession du chèque.
- ❖ En cas d'acceptation de mon offre, j'autorise la société Al Omrane Drâa Tafilalet à encaisser immédiatement le montant de la caution de garantie et je m'engage à payer le reliquat du prix global offert au plus tard une semaine après la date de l'adjudication. En cas de non paiement du prix de vente dans le délai cité ci-haut ou en cas de désistement, la caution de la garantie ci-jointe n'est pas remboursable.
- ❖ L'acquéreur fait sa meilleure offre relative au prix d'acquisition du lot (le prix annoncé par la société AL OMRANE DRÂA TAFILALET est considéré comme étant une mise à prix).
- ❖ Passation de l'acte de vente : La vente sera constatée par un acte authentique entre la société AL OMRANE DRÂA TAFILALET et l'acquéreur, lequel acte précisera, notamment, les caractéristiques du lot acquis, sa consistance et son prix.
- ❖ Ces unités sont soumises à la condition particulière suivante :
 - Interdiction d'aliénation jusqu'à la valorisation et l'obtention du certificat de conformité.
- ❖ L'acquéreur est réputé avoir pris connaissance de la situation du projet ainsi que de l'état Physique et juridique du lot objet de son offre.

Lu et approuvé
Signature légalisée

TABLEAU DES LOTS MIS EN VENTE SUR OFFRE DE PRIX

VILLE	OPERATION	TYPE	LOT°	TITRE	SUP (m²)	PRIX UNITAIRE DE DEPART	PRIX DE DEPART
ERRACHIDIA	RIAD TR2	FOUR & HAMAM	H3+F3	OUI	398	1600,00	636.800,00
	RIAD TR3	FOUR & HAMAM	H2+F2	OUI	744	1600,00	1 190 400,00
		FOUR & HAMAM	H4+F4	OUI	360	1600,00	576 000,00
	AL WIFAQ	LOT POUR CRECHE	CRECHE	OUI	368	1800,00	662.400,00
		LOT POUR HAMMAM	HAMMAM	OUI	304	1800,00	547.200 ,00

إعلان بيع عن طريق عروض أثمان

تجزئة المجد الشطر 2 و 3 بمدينة تلمسان
تجزئة الوحدة بمدينة بورزازات
تجزئة الوفاق بمدينة الرشيدية
تجزئة رياض الرشيدية الشطر 2 و 3 بمدينة الرشيدية
• قطع أرضية متنوعة



- المجد الشطر 2 و 3
- الوحدة
- الوفاق
- رياض الرشيدية الشطر 2 و 3



سحب ملفات الترشيح:

ابتداءً من 15 يناير إلى غاية 12 فبراير 2021

آخر أجل لإيداع ملفات الترشيح:

12 فبراير 2021

تاريخ اجتماع لجنة الفرز:

15 فبراير 2021 على الساعة الحادية عشر صباحاً بمقر العمراء

درعة تافيلالت وذلك بحضور موثق.

سحب وإيداع ملفات الترشيح :

1. وكالة العمران ورزازات، الكائنة ب: عمارة ب، المرارة التجارية ورزازات، شارع محمد الخامس - ورزازات
الهاتف: 05 24 88 75 20

2. وكالة العمران الرشيدية - ميدلت، الكائنة ب: رقم 7 شارع العلويين، حي المحيط الرشيدية
الهاتف: 05 35 79 00 86

العمران درعة - تافيلالت
تضع للبيع عن طريق عروض
أثمان لقطع أرضية ومرافق تجارية
ب الجدول الآتي :

المشروع	التوقع	المساحة (م ²)	العدد
	قطع أرضية من نوع سكني تجاري + 3 طوابق للسكن	177	2
	قطع أرضية من نوع فيلا	من 162 إلى 330	10
طر 3 بتغوير	قطع أرضية فرن - حمام	من 580 إلى 819	3
	روض للأطفال	709	1
	مجموعة قطع أرضية لأنشطة تجارية و مكاتب	من 937 إلى 1839	3
طر 2 بتغوير	قطع أرضية لأنشطة سياحية	من 1892 إلى 3368	9
	قطع أرضية فرن - حمام	من 674 إلى 677	2
ورزازات	قطع أرضية من نوع سكني + 2 طوابق للسكن	من 197 إلى 200	2
رشيدية	قطع أرضية- روض للأطفال	366	1
	قطع أرضية - حمام	305	1
رشيدية الشطر 2	قطعة أرضية فرن - حمام	398	1
رشيدية الشطر 3	قطع أرضية فرن - حمام	من 358 إلى 748	2

AVIS DE VENTE SUR OFFRES DE PRIX



Lotissement Riad Errachidia tr 2 et tr 3 , wifaq à Errachidia

Lotissement Al Majd tr 2 et tr 3 à Tinghir

Lotissement Al Wahda à Ouarzazate

- Divers types de produits



- AL MAJD TR2 ET TR3
- AL WAHDA
- WIFAQ
- RIAD ERRACHIDIA TR 2 ET TR3

AL OMRANE Drâa-Tafilalet

Met en vente sur offres de prix
divers types de produits
dépendants des opérations
mentionnées dans le tableau ci-
dessous:

Retrait des dossiers de candidature :

Du 15/01/2021 au 12/02/2021

Dernier délai de dépôt des offres

Le 12/02/2021

Tenue de la commission d'examen des offres

le 15/02/2021 à 11h au siège d'AL OMRANE
Drâa-Tafilalet, en présence d'un Notaire

Lieu de retrait et dépôt des dossiers

1. Agence Ouarzazate :

Imm,B Ouarzazate Mall boule
Mohammed 5 - Ouarzazate
Tél. : 05 24 88 75 20

2. Agence Errachidia:

N° 7 Boulevard Al Alaouiyyine
L'océan Errachidia
Tél. : 05 35 79 00 86

www.alomrane.gov.ma

Opération	Type	Superficie (m ²)	Nombre
Al Majd 3 à Tinghir	Lots R+3 RDC commercial	177	2
	Lots villas	162 à 330	10
	Lots pour four- hamam	580 à 819	3
Al Wahda à Ouarzazate	Lot d'équipement pour garderie	709	1
	Lots pour commerce et bureau	937 à 1839	3
	Lots d'activité touristique	1892 à 3368	9
Riad Errachidia tr2	Lots pour four - hammam	674 à 677	2
	Lots R+2 RDC Habitat	197 à 200	2
Riad Errachidia tr3	Lot pour crèche	366	1
	Lots pour hammam	305	1
Riad Errachidia tr3	Lots pour four - hammam	398	1
Riad Errachidia tr3	Lots pour four - hammam	358 à 748	2

N° Eco 080-100-1



181/2021/DAC

Errachidia

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

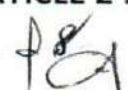
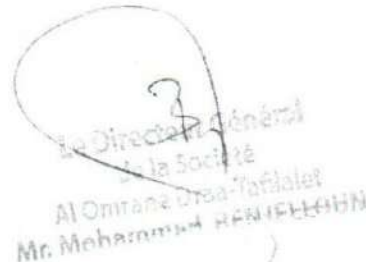
- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation des lotissements RIAD TR 3 ET AL WIFAQ A ERRACHIDIA
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence ERRACHIDIA en terme de recettes et de chiffre d'affaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder une réduction de 10% sur les deux dernières échéances (20 % et 10%) en cas du paiement du reliquat du prix de vente concernant le lotissement **RIAD ERRACHIDIA TR3** pour les unités partiellement vendues de type HE2,HC2,HC3, et les lots de villas jusqu'au 31/03/2021.

ARTICLE 2 : D'accorder une réduction du 10 % sur les deux dernières échéances (20% et 10%) en cas du paiement au comptant pour les unités partiellement vendues au lotissement **AL WIFAQ** jusqu'au 31/03/2021

ARTICLE 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.



190 / 2021 / DAC

Errachidia 00 MARS 2021

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu le manuel de commercialisation du lotissement RIAD TR 3 A ERRACHIDIA.
- ✓ Vu les recommandations du comité du stock du 04/03/2021.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence ERRACHIDIA en terme de recettes et de chiffre d'affaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder une réduction de 10% sur le prix de vente des unités non vendues de type villa au lotissement RIAD ERRACHIDIA TR3 en cas du paiement au comptant, jusqu'au 31/03/2021.

ARTICLE 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision. *APD*

Signature
Le Directeur Général
de la Société Al Omrane
Drâa - Tafilalet
M. Mohamed Benjelloun



181/2021/DAC

Errachidia

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation des lotissements RIAD TR 3 ET AL WIFAQ A ERRACHIDIA
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence ERRACHIDIA en terme de recettes et de chiffre d'affaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder une réduction de 10% sur les deux dernières échéances (20 % et 10%) en cas du paiement du reliquat du prix de vente concernant le lotissement **RIAD ERRACHIDIA TR3** pour les unités partiellement vendues de type HE2,HC2,HC3, et les lots de villas jusqu'au 31/03/2021.

ARTICLE 2 : D'accorder une réduction du 10 % sur les deux dernières échéances (20% et 10%) en cas du paiement au comptant pour les unités partiellement vendues au lotissement **AL WIFAQ** jusqu'au 31/03/2021

ARTICLE 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.



272/2021/DAC

Errachidia 15 AVR 2021

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

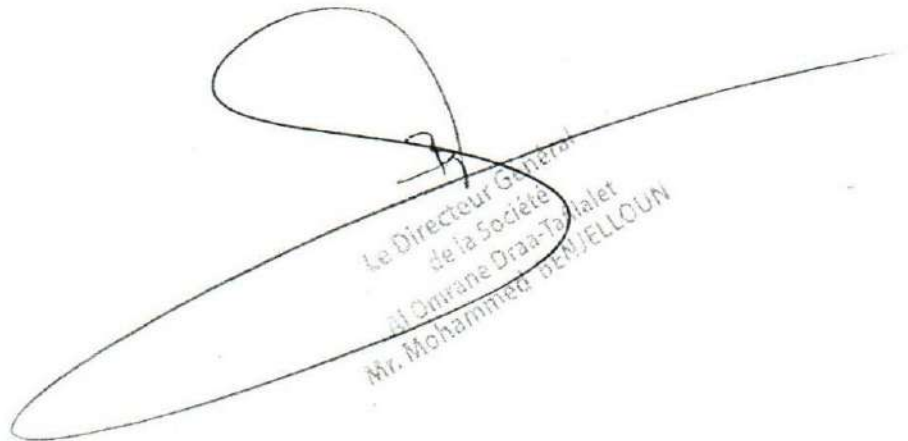
- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu le manuel de commercialisation du lotissement RIA ERRACHIDIA TR3.
- ✓ Vu la note de cadrage PM & RC 2eme trimestre 2021 du 06 AVRIL portant sur la campagne du mois de Ramadan.
- ✓ Vu la décision n° 190 /2021 en date du 08 Mars 2021.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence Errachidia-Midelt en terme de recettes et de chiffre d'affaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : Reconduire la décision de promotion N° 190 /2021 portant sur la réduction de 10% sur le prix de vente des unités non vendues de type Villa en cas du paiement intégral jusqu'au la fin du Ramadan.

ARTICLE 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

9 & P. J. J. J.


Le Directeur Général
de la Société
Al Omrane Drâa-Tafilalet
Mr. Mohammed BENJELLOUN



273 / 2021 / DAC

Errachidia 15 AVR 2021

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation des lotissements RIAD ERRACHIDIA TR2, RIAD ERRACHIDIA TR 3 et lotissement AL WIFAQ à ERRACHIDIA.
- ✓ Vu la note de cadrage PM & RC 2eme trimestre 2021 du 06 AVRIL portant sur la campagne du mois de Ramadan.
- ✓ Vu la décision n° 181/2021 en date du 02 Mars 2021.
- ✓ Vu la décision n° 191/2021 en date du 08 Mars 2021.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence ERRACHIDIA-MIDELT en terme de recettes et de chiffre d'affaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : Reconduire la décision de promotion N° 181/2021 portant sur la réduction de 10% sur les deux dernières échéances (20 % et 10%) en cas du paiement du reliquat du prix de vente des unités partiellement vendus pour les lotissements RIAD ERRACHIDIA TR3 et AL WIFAQ jusqu'au la fin du Ramadan.

ARTICLE 2 : Reconduire la décision N 191/2021 portant sur la réduction du 10 % sur la dernière échéance (30 %) au lotissement RIAD ERRACHIDIA TR 2, en cas du paiement du reliquat du prix de vente pour les unités partiellement vendues hormis les lots de villa jusqu'au la fin du Ramadan.

ARTICLE 3 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

(Handwritten signatures)

(Handwritten signature and stamp)
Le Directeur Général
de la société
Al Omrane Drâa-Tafilalet
M. Mohammed BENJELLOUN



2.79/2021...../DAC

Errachidia.....21 AVR 2021

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu la mise en vente par offre des prix des lots d'activités pour **FOUR ET HAMAM** aux lotissements **RIAD ERRACHIDIA TR 2** et **RIAD ERRACHIDIA TR 3**, et un lot pour **CRECHE** et lot pour **HAMAM** au lotissement **AL WIFAQ** en date du 22/03/2021.
- ✓ Vu la commission d'ouverture des plis qui s'est déroulée en date du 13/04/2021 en présence du Maître **ALABDI MOHAMED**.
- ✓ Vu l'absence des soumissions pour les lots objet de cette offre de prix.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation des lotissements **AL WIFAQ**, **RIAD ERRACHIDIA TR2**, et **RIAD ERRACHIDIA TR3**.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence Errachidia-Midelt en termes de recettes et du chiffre d'affaire.

DECIDE

Article 1 : De mettre en vente à guichet ouvert les lots d'activités cités au tableau ci-après selon les prix suivants :

OPERATION	TYPE	N° LOT	SUPERFICIE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
RIAD TR2	FOUR + HAMAM	H3+F3	398,00	1600,00	636.800,00
RIAD TR3	FOUR+HAMAM	H2+F2	744,00	1600,00	1.190.400,00
	FOUR+HAMAM	H4+F4	360,00	1600,00	576.000,00
AL WIFAQ	LOT POUR CRECHE	CRECHE	368,00	1800,00	662.400,00
	LOT POUR HAMAM	HAMAM	304,00	1800,00	547.200,00

Article 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de la présente décision.

Le Directeur Général
de la Société
Al Omrane Drâa Tafilalet
M. Mohammed BENJELLOUN



329/2021/DAC

Errachidia 18 MAI 2021

DECISION


LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation des lotissements RIAD ERRACHIDIA TR2, RIAD ERRACHIDIA TR 3 et lotissement AL WIFAQ à ERRACHIDIA.
- ✓ Vu la décision n° 273/2021 en date du 15 Avril 2021.
- ✓ Vu la demande de reconduction de la décision susmentionnée émanant de l'agence Errachidia- Midelt.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence ERRACHIDIA-MIDELT en terme de recettes et de chiffre d'affaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : Reconduire la décision de promotion N° 273/2021 pour les lotissements RIAD ERRACHIDIA TR2, RIAD ERRACHIDIA TR3 et lotissement AL WIFAQ jusqu'au 31/06/2021.

ARTICLE 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.


Le Directeur Général
de la Société
Al Omrane Drâa-Tafilalet
Mr. Mohammed BENJELLOUN



1330 / 2021 / DAC

Errachidia 18 MAI 2021

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu le manuel de commercialisation du lotissement RIA ERRACHIDIA TR3.
- ✓ Vu la décision n° 272 /2021 en date du 15 Avril 2021.
- ✓ Vu la demande de reconduction de la décision susmentionnée émanant de l'agence Errachidia- Midelt.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence Errachidia-Midelt en terme de recettes et de chiffre d'affaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : Reconduire la décision de promotion N° 272 /2021 portant sur la réduction de 10% sur le prix de vente des unités non vendues de type Villa en cas du paiement intégral jusqu'au 31/06/2021.

ARTICLE 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

Le Directeur Général
de la Société
Al Omrane Drâa-Tafilalet
Mr. Mohammed BENJELLOUN

Royaume du Maroc

al omrane

Drâa - Tafilalet

422/2021...../DAC



المملكة المغربية
ال عمران
درعة - تافيلالت

Errachidia17 JUILLET 2021

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation et les registres de vente des lotissements AGUELMAM TR 1, TR2 à MIDELT et du lotissement RIAD Errachidia TR 3.
- ✓ Vu les recommandations du comité de direction tenu le 15 juin 2021.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence ERRACHIDIA-MIDELT en terme de recettes et de chiffre d'affaire.
- ✓ Vu la note du service N° 835/21 PM&RC/DM du 07/06/2021 concernant l'évènement « SAIF AL OMRANE » lancé par le groupe pour la période du 15 juin 2021 au 15 septembre 2021.

DECIDE

ARTICLE 1 : Accorder une réduction du 10 % sur le prix de cession des lots non vendus sis aux lotissements AGUELMAM TR1 et TR2, en cas du paiement du 90% du prix de vente jusqu'au 15 septembre 2021.

ARTICLE 2 : Accorder une réduction du 10% sur le prix de vente des lots de villas non vendus au lotissement RIAD ERRACHIDIA TR 3, en cas du paiement intégral jusqu'au 15 septembre 2021.

ARTICLE 3 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

Le Directeur Général
de la Société
Al Omrane Draa-Tafilalet
Mr. Mohammed BENJELLOUN



455/2021/DAC

Errachidia 05 JUIL 2021

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation et les registres de vente des lotissements RIAD TR2, RIAD TR3 à ERRACHIDIA et du lotissement AL WIFAQ.
- ✓ Vu la décision N° 329/2021 en date du 18 Mai 2021.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence ERRACHIDIA-MIDELT en terme de recettes et de chiffre d'affaire.
- ✓ Vu la note du service N° 835/21 PM&RC/DM du 07/06/2021 concernant l'évènement « SAIF AL OMRANE » lancé par le groupe pour la période du 15 juin 2021 au 15 septembre 2021.

DECIDE

ARTICLE 1 : Reconduire la décision de promotion N° 329/2021 portant sur la réduction du 10% sur les 2 dernières échéances (20% et 10 %) en cas du paiement du reliquat du prix de vente des LPV pour les lotissements RIAD ERRACHIDIA TR3 et AL WIFAQ jusqu'au 15/09/2021.

ARTICLE 2 : Reconduire la décision de promotion N° 329/2021 portant sur la réduction du 10% sur la dernière échéance (30%) au lotissement RIAD ERRACHIDIA TR 2 en cas du paiement du reliquat du prix de vente des LPV hormis les lots de villa jusqu'au 15/09/2021.

ARTICLE 3 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

Le Directeur General
de la Société
Al Omrane Drâa Tafilalet
Mr. Mohammed BENJELLOUN



DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation et les registres de vente des lotissements **RIAD TR3** à **ERRACHIDIA** et des lotissements **AGUELMAM TR1** et **TR2** à **MIDELT**.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence **ERRACHIDIA-MIDELT** en terme de recettes et de chiffre d'affaire.
- ✓ Vu la note du service N° 835/21 PM&RC/DM du 07/06/2021 concernant l'évènement « **SAIF AL OMRANE** » lancé par le groupe pour la période du 15 juin 2021 au 15 septembre 2021.

DECIDE

ARTICLE 1 : Accorder une réduction du 5 % sur le prix de cession des unités partiellement vendues au lotissement **RIAD TR 3** en cas du paiement intégral du reliquat du prix de vente jusqu'au 31/08/2021.

ARTICLE 2 : Accorder une réduction du 5 % sur le prix de cession des unités partiellement vendues aux lotissements **AGUELMAM TR1** et **TR2** en cas du paiement intégral du reliquat du prix de vente hormis les lots de villa jusqu'au 31/08/2021.

ARTICLE 3 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

Handwritten signature

Handwritten signature
M. Mohammed Benjelloun



DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation et les registres de vente des lotissements RIAD TR3 à ERRACHIDIA et des lotissements AGUELMAM TR1 et TR2 à MIDELT.
- ✓ Vu les recommandations du comité de direction tenu le 15 JUIN 2021.
- ✓ Vu la nécessité d'atteindre les objectifs du plan d'action 2021 de l'agence ERRACHIDIA-MIDELT en terme de recettes et de chiffre d'affaire.
- ✓ Vu la note du service N° 835/21 PM&RC/DM du 07/06/2021 concernant l'évènement « SAIF AL OMRANE » lancé par le groupe pour la période du 15 juin 2021 au 15 septembre 2021.

DECIDE

ARTICLE 1 : Accorder une réduction du 10% sur le prix de cession des lots non vendus aux lotissements RIAD TR 3, AGUELMAM TR 1, et AGUELMAM TR2, en cas du paiement intégral jusqu'au 15/09/2021.

ARTICLE 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de cette décision.

Le Directeur Général
de la Société
Al Omrane Drâa-Tafilalet
Mr. Mohammed BENJELLOUN



2.73 / 2022 / DAC

Errachidia... 23 MAI 2022

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AL OMRANE DRÂA TAFILALET

- ✓ Vu le statut de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les délégations de pouvoir de M. Mohammed Benjelloun Directeur Général de la société Al Omrane DRÂA TAFILALET.
- ✓ Vu les dispositions de la charte commerciale du groupe AL Omrane.
- ✓ Vu les manuels de commercialisation des lotissements RIAD ERRACHIDIA TR2, et RIAD ERRACHIDIA TR3 à ERRACHIDIA.
- ✓ Vu la décision de la mise en vente à guichet ouvert n° 279/2021 en date du 21/04/2021 des lots d'activités commerciale sises aux lotissements RIAD ERRACHIDIA TR 2 et RIAD ERRACHIDIA TR 3.
- ✓ Vu les recommandations de la réunion du comité de direction tenue le 11/05/2022.
- ✓ Vu les recommandations de la réunion du comité du stock tenue le 11/05/2022.
- ✓ Vu l'ancienneté de l'entrée en stock des opérations précitées.
- ✓ Vu les actions proposées par l'agence ERRACHIDIA-MIDELT pour atteindre les objectifs du plan d'action 2022 en terme de recette, chiffre d'affaire et livraison.

DECIDE

Article 1 : Appliquer une réduction de 10 % sur le prix de cession des lots d'activités commerciale, en cas de paiement de 50% et 15 % de réduction en cas de paiement intégral du prix de vente total jusqu'au 31/12/2022, suivant le tableau ci joint.

Article 2 : les entités concernées sont chargées de l'application de la présente décision.



 Directeur Général Adjoint
 Société Al Omrane Drâa - Tafilalet (SA)
 Mr: Abdellah HAMRAOUI

TABLEAU D'EVALUATION DE L'IMPACT DE LA PROMOTION SUR LE COUT DE REVIENT UNITAIRE DES UNITES NON VENDUES

AUX LOTISSEMENTS RIAD ERRACHIDIA TR 2 ET TR3

OPERATION	TYPE DE PRODUIT	N° LOT	PRIX DE REVIENT UNITAIRE	PRIX DE VENTE INITIAL	PROMOTION	PRIX DE VENTE UNITAIRE POST PROMOTION
RIAD ERRACHIDIA TR 2	FOUR+HAMAM	H3 + F3	1 145,72	1 600,00	15 % du prix de cession	1 360,00
		H2 + F2	901,36	1 600,00	15 % du prix de cession	1 360,00
RIAD ERRACHIDIA TR 3	FOUR+HAMAM	H4 + F4			1 600,00	15 % du prix de cession

Chef de force commerciale
 Er-Rachidia Midelet de la Société
 Al Omrane TAFFILALET
 Mr. Yachid EL KOUR

Chef de force commerciale
 Er-Rachidia Midelet de la Société
 Al Omrane TAFFILALET
 Mr. Yasser ZIGZI

Directeur Agence Territoriale
 Er-Rachidia-Midelet
 de la société AL Omrane
 DRAA - TAFILALET
 Mr. Abdelhak HAMRAOUI

Directeur Général Adjoint
 Société Al Omrane Tafilelet (SA)
 Mr. Abdelhak HAMRAOUI